



## **Municipalité de Saint-Benjamin**

### **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Isabelle Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Benjamin certifie;

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 415-20 est de 765;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 87;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement no 415-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Isabelle Beaudoin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le 8 juillet 2020

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)